



## ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021

### BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre en règle, appuyé par trois (3) membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes au Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.

#### Candidat

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

#### Candidature au poste de : (cochez une ou plusieurs cases)

- Président
- 1<sup>er</sup> vice-président
- 2<sup>e</sup> vice-président planification
- Secrétaire
- Trésorier
- Directeur de la région métropolitaine de Montréal (2)
- Directeur de la région de l'Estrie
- Directeur de la région de la Montérégie
- Directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs
- Directeur de la région de l'Est du Québec
- Directeur de la région du Nord du Québec

#### Signature de trois (3) membres appuyant la candidature :

1.

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

2.

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

3.

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

**Retourner au plus tard le 3 mai 2020 à** :apcas@apcas.qc.ca

**Note** : Une confirmation de la réception du formulaire sera transmise sur demande.



Montréal, le 21 avril 2020

Cher membre,

L'article 6 de la Constitution et des Règlements de l'APCAS prévoit la tenue d'élections pour les postes au Conseil d'administration. Les postes à combler afin de former le Conseil 2020-2021 sont les suivants :

– **Comité exécutif :**

- président;
- vice-président;
- vice-président planification;
- secrétaire;
- trésorier.

– **Directeurs :**

- directeur de la région métropolitaine de Montréal (2 postes);
- directeur de la région de l'Estrie;
- directeur de la région de la Montérégie;
- directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs;
- directeur de la région de l'Est du Québec;
- directeur de la région du Nord du Québec.

La procédure pour l'élection du Conseil 2020-2021 est la suivante :

- 1. Retourner au plus tard le 3 mai 2020** votre bulletin de candidature accompagné d'une courte biographie. Tout membre en règle, appuyé par trois membres en règle, peut soumettre une candidature pour un ou des postes du Conseil.
2. S'il y a plus d'un candidat à un poste, un bulletin de vote accompagné de la liste des candidats et leur biographie sera envoyé par courriel à tous les membres au plus tard le 4 mai 2020. **La date limite de retour des bulletins de vote à [apcas@apcas.qc.ca](mailto:apcas@apcas.qc.ca) sera le 6 mai 2020, minuit.**
3. Si une seule candidature est soumise à un poste, le candidat proposé sera immédiatement déclaré élu par acclamation.
4. Les résultats du scrutin seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **jeudi 7 mai 2020 de 12h à 12h30 par visioconférence**. Le nouveau Conseil entrera en fonction à ce moment;
5. Inscription et information sur [www.apcas.qc.ca](http://www.apcas.qc.ca) prochainement.

**Dates à retenir :**

1. Envoi des candidatures jusqu'au 3 mai 2020;
2. Élections si plusieurs candidatures à un poste :
  - Envoi aux membres des candidats au plus tard le 4 mai 2020;
  - Votes à [apcas@apcas.qc.ca](mailto:apcas@apcas.qc.ca) du 4 au 6 mai 2020 inclusivement;
3. Résultats du scrutin : le 7 mai 2020 lors de l'assemblée générale.